



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Pour un réexamen et une mise à jour de la politique nationale de la vieillesse

Points clés et procédure

Plateforme suisse « Ageing Society », 19 mars 2026

Thomas Vollmer, responsable du domaine Vieillesse, générations et société



Travaux de l'OFAS dans les domaines de la vieillesse et de la pauvreté



- Monitoring national de la pauvreté (tous les cinq ans)
- Élaboration d'une Stratégie nationale contre la pauvreté (d'ici 2027)
- Élaboration d'une Stratégie en matière de politique suisse de la vieillesse (d'ici 2027)
- Plateforme nationale contre la pauvreté (en cours)
- Mise en œuvre d'un programme d'impulsion à la prévention de la violence contre les personnes âgées (à partir du 2^e semestre 2026)
- Octroi d'aides financières à des organisations d'aide aux personnes âgées actives au plan national sur la base de l'art. 101^{bis} LAVS



Stratégie en matière de politique de la vieillesse

Rapport du Conseil fédéral

donnant suite au postulat 03.3541 Leutenegger Oberholzer
du 3 octobre 2003

29 août 2007



Politique de la vieillesse

- La notion de politique de la vieillesse recouvre les mesures prises par l'Etat (Confédération, cantons et communes) influant sur la situation de vie de la population âgée.

Domaines de l'existence et champs d'action :

- Santé et soins médicaux
- Logement et mobilité
- Travail et transition vers la retraite
- Situation économique des rentiers
- Engagement et participation sociale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

Berne, le xx.yy.2027

Stratégie pour une politique suisse en faveur des personnes âgées

Rapport du Conseil fédéral
établi en exécution du postulat 24.3085 Stocker
du 5 mars 2024

Mandat:

Le Conseil fédéral est chargé de réexaminer sa stratégie de 2007 en matière de politique suisse de la vieillesse et de procéder à sa mise à jour. Il tiendra compte des différentes compétences au sein de l'administration fédérale et des structures fédéralistes tout en faisant appel à des acteurs pertinents.

Proposition du Conseil fédéral du 8 mai 2024
Adoption par le Conseil des États : 4 juin 2024



Démarche et éléments clés

Étape	Responsabilité	Acteurs impliqués	Quand
Élaboration d'un rapport de base	Mandat externe	Services fédéraux, cantons, communes (comme détenteurs des connaissances utiles)	Mars à septembre 2026
Développement de la stratégie	OFAS, accompagné par un mandataire externe	Parties prenantes pertinentes	De septembre 2026 au printemps 2027
Rédaction du rapport, processus interne à l'administration fédérale, décision du Conseil fédéral	OFAS / DFI	Offices fédéraux, départements	Pour fin 2027



Contenu du rapport de base

- Vieillissement démographique
- Situation des personnes âgées dans des domaines centraux
 - **Soutien à l'autonomie et à l'indépendance**
 - **Vieillissement actif et participation**
 - **Sécurité et protection**
- Institutions, stratégies et mesures
- Débat actuel sur les défis et les pistes de solution

Phase d'élaboration de la stratégie

- Élaboration d'une proposition de structure et de lignes directrices pour la stratégie à partir des résultats du rapport de base, jusqu'en septembre 2026
- Organisation d'ateliers et autres événements participatifs
- validation des résultats du processus stratégique



Mise en œuvre de la stratégie à partir de 2028

- Selon les axes et les mesures définis



Attentes envers la stratégie

- Fournir une orientation, un cadre de référence ☒
- Fixer des principes et des priorités ☒
- Montrer des pistes de solution ☒
- Mettre l'accent sur des thèmes particuliers ☒
- Favoriser la coordination et la collaboration ☒
- Résoudre des problèmes (complexes) dans des politiques sectorielles ☐
- Préparer des bases légales ☐
- Pourvoir à un meilleur financement ☐